



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Créteil, le 19 septembre 2022

Déblaiement des déchets du Fort de la Redoute à Villejuif : lancement d'une procédure de marché public pour procéder aux opérations de déblaiement

La direction départementale des Finances publiques du Val de Marne et la préfecture du Val de Marne annoncent le lancement dans les prochains jours d'une procédure de marché public pour le déblaiement des déchets du Fort de La Redoute, situé à Villejuif.

Un campement illicite s'était constitué au cours de l'année 2020 sur ce site appartenant à l'État, juste avant le premier confinement. Ce campement a rassemblé au plus fort de l'occupation jusqu'à 300 personnes, dont une centaine d'enfants, dans des conditions précaires et dangereuses. Une opération d'évacuation a été menée par les services de l'État, en lien avec la mairie de Villejuif, en juin 2021.

Dès le site évacué, l'État (préfecture et DDFiP) ont mis en place plusieurs actions prioritaires destinées à sécuriser le site dont le coût total s'élève à ce jour à près de 1M€ :

- 1. le remplacement des grilles et barrières tout autour du site afin que soit évitée toute nouvelle intrusion ;
- 2. le gardiennage 24h/24 et 7j/7 par des vigiles ;
- 3. la fermeture de la voie d'accès (chemin des sables) au Fort, utilisée par ceux qui venaient y déposer leurs déchets.

Des actions de dératisation mensuelles ont ensuite été engagées à partir du mois de juin 2022.

S'agissant des opérations de déblaiement, l'État a fait appel à un cabinet d'expertise pour dresser un état des lieux précis (volume des déchets à évacuer, typologie, conditions d'accès) et esquisser les scénarios d'évacuation possibles.

C'est sur la base de cette étude que la procédure de marché public a été préparée.

Le lien vers cet appel d'offres sera consultable notamment sur le site de la Préfecture du Val de Marne.

Service de la communication interministérielle